

Fiche de données de sécurité

Cleaning kit

IP6-117

OKI DATA INFOTECH CORPORATION

Fiche de données de sécurité

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identifiant du produit Nom de produit : Cleaning kit
Code de produit : IP6-117
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Encre à jet d'encre
- 1.3 Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Nom du fabricant : OKI Data Infotech Corporation
563, Takatsuka-Shinden, Matsudo-shi, Chiba, 270-2222, Japan
Tel:+81-47-391-2349
- Distributeur : OKI Europe Ltd. Wide Format Division
Siemensstrase 9, D-63263 Neu-Isenburg
Germany
+49 (0) 6102 297 400

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

<Règlement (CE) No.1272/2008>

Toxicité aiguë, Catégorie 4

H312: Nocif par contact cutané.

Toxicité pour la reproduction, atégorie 1B

H360D: Peut nuire au foetus.

<1999/45/CE >

Toxique pour la Reproduction, Catégorie 1

R61: Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

Nocif

R20/21/22: Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

2.2 Éléments de l'étiquette

<Règlement (CE) No.1272/2008>

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H312 Nocif par contact cutané.

H360D Peut nuire au foetus.

Conseils de prudence

Prévention:

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P302 + P352 + P312 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:

Laver abondamment à l'eau. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

2-Butoxyethyl acetate
N-Methyl-2-pyrrolidone

2.3 Autres dangers

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

3. Composition/informations sur les composants

Substance/mélange : Mélange

| Nom Chimique | Concentration (%) | No.-CAS | No.-CE | Classification (67/548/CEE) | Classification RÈGLEMENT (CE) No.1272/2008 |
|------------------------|-------------------|----------|-----------|----------------------------------|---|
| 2-Butoxyethyl acetate | 90-100 | 112-07-2 | 203-933-3 | Xn; R20/21/22 | Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312 Acute Tox. 4; H332 |
| N-Methyl-2-pyrrolidone | <5 | 872-50-4 | 212-828-1 | Repr.Cat.2; R61 Xi; R36/37/38 | Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Repr. 1B; H360D STOT SE 3; H335 |

Les autres composantes (inventoriées dans l'Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes – EINECS, le NLP et l'ELINCS) ne sont pas dangereuses selon les directives mentionnées cidessus.

4. Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

| | |
|-----------------------------------|---|
| Conseils généraux: | En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin. Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin. |
| Protection pour les secouristes : | Les secouristes doivent veiller à se protéger et utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé lorsqu'un risque d'exposition existe. |
| En cas d'inhalation : | En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Faire appel à une assistance médicale. |
| En cas de contact avec la peau : | En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Faire appel à une assistance médicale. Laver les vêtements avant de les remettre. Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutiliser. |
| En cas de contact avec les yeux : | Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin. |
| En cas d'ingestion : | En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir. Faire appel à une assistance médicale. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques: Nocif par contact cutané.

Peut nuire au fœtus.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
Poudre chimique sèche
Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu. La distance de retour de flamme peut être considérable. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone
Oxydes d'azote (NO_x)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque. Évacuer la zone.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Enlever toute source d'ignition.
Utiliser un équipement de protection individuelle.
Suivez les conseils de manipulation et les recommandations en matière d'équipement de protection.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Éviter la dispersion (p.ex. par bac de rétention ou barrières à huile). Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles.
Enlever avec un absorbant inerte.
Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée.
Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié.
Nettoyer les substances résiduelles du déversement à l'aide d'un

absorbant approprié.

Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable.

Les sections 13 et 15 de cette fiche de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les sections: 7, 8, 11, 12 et 13.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

| | |
|--|---|
| Mesures d'ordre technique : | Voir les mesures techniques à la section CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE. |
| Ventilation locale/totale : | Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source. N'utiliser que dans une zone équipée d'une ventilation avec extraction d'air antidéflagrante. |
| Conseils pour une manipulation sans danger : | <p>Éviter le contact avec la peau et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Ne pas avaler. Éviter le contact avec les yeux. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.</p> |
| Mesures d'hygiène : | S'assurer que des systèmes de rinçage des yeux et des douches de sécurité soient situés à proximité du poste de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre. |

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

| | |
|--|---|
| Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : | Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Garder sous clef. Conserver hermétiquement fermé. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. |
| Précautions pour le stockage en commun : | Ne pas stocker avec les types de produits suivants : Oxydants forts Peroxydes organiques Explosifs Gaz |

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

| | |
|----------------------------------|-----------------------|
| Utilisation(s) particulière(s) : | Donnée non disponible |
|----------------------------------|-----------------------|

8. Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

| Composants | No.-CAS | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle | Base |
|------------|---------|------------------------------------|------------------------|------|
| | | | | |

| | | | | |
|------------------------|----------|------------|----------------------------------|-------------|
| 2-Butoxyethyl acetate | 112-07-2 | TWA | 20 ppm 133 mg/m ³ | 2000/39/EC |
| | | STEL | 50 ppm 333 mg/m ³ | 2000/39/EC |
| | | VLCT (VLE) | 50 ppm 333 mg/m ³ | FR VLE |
| | | VME | 10 ppm 66,5 mg/m ³ | FR VLE |
| N-Methyl-2-pyrrolidone | 872-50-4 | TWA | 10 ppm 40 mg/m ³ | 2009/161/EU |
| | | STEL | 20 ppm 80 mg/m ³ | 2009/161/EU |
| | | VLCT (VLE) | 20 ppm 80 mg/m ³ | FR VLE |
| | | VME | 10 ppm 40 mg/m ³ | FR VLE |

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

2-Butoxyethyl acetate

Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 133 mg/m³

Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques
Valeur: 775 mg/m³

Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux
Valeur: 333 mg/m³

Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 102 mg/kg p.c./jour

Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques
Valeur: 102 mg/kg p.c./jour

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 67 mg/m³

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques
Valeur: 499 mg/m³

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux
Valeur: 166 mg/m³

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 36 mg/kg p.c./jour

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques

Valeur: 27 mg/kg p.c./jour
Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Ingestion
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 4,3 mg/kg p.c./jour
Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Ingestion
Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques
Valeur: 18 mg/kg p.c./jour
N-Methyl-2-pyrrolidone :
Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 40 mg/m³
Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques
Valeur: 80 mg/m³
Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 19,8 mg/kg p.c./jour
Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques
Valeur: 208 mg/kg p.c./jour
Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 12,5 mg/m³
Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques
Valeur: 80 mg/m³
Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 11,9 mg/kg p.c./jour
Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques
Valeur: 125 mg/kg p.c./jour
Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Ingestion
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 6,3 mg/kg p.c./jour
Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Ingestion
Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques
Valeur: 26 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

2-Butoxyethyl acetate

Eau douce
Valeur: 0,304 mg/l
Eau de mer
Valeur: 0,0304 mg/l
Utilisation/rejet intermittent(e)
Valeur: 0,56 mg/l
Station de traitement des eaux usées
Valeur: 90 mg/l
Sédiment d'eau douce

| | |
|--------------------------|--------------------------------------|
| | Valeur: 2,03 mg/kg |
| | Sédiment marin |
| | Valeur: 0,203 mg/kg |
| | Sol |
| | Valeur: 0,68 mg/kg |
| | Oral(e) |
| | Valeur: 0,06 g/kg |
| N-Méthyl-2-pyrrolidone : | Eau douce |
| | Valeur: 0,25 mg/l |
| | Eau de mer |
| | Valeur: 0,025 mg/l |
| | Utilisation/rejet intermittent(e) |
| | Valeur: 5 mg/l |
| | Station de traitement des eaux usées |
| | Valeur: 10 mg/l |
| | Sédiment d'eau douce |
| | Valeur: 1,42 mg/kg |
| | Sédiment marin |
| | Valeur: 0,142 mg/kg |
| | Sol |
| | Valeur: 0,138 mg/kg |
| | Oral(e) |
| | Valeur: 0,00167 g/kg |

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Réduire au minimum les concentrations d'exposition au travail
N'utiliser que dans une zone équipée d'une ventilation avec extraction d'air antidéflagrante.
Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux:

Porter les équipements de protection individuelle suivants:
Lunettes de protection

Protection des mains

Matériel:

Gants imperméables
Gants ignifuges

Remarques:

Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Le temps de pénétration n'a pas été déterminé pour le produit. Changer souvent de gants! Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur la résistance aux produits chimiques des gants de protection indiqués ci-dessus. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Protection de la peau et du corps :

Choisissez des vêtements de protection appropriés sur base des données de résistance chimique et d'une évaluation du potentiel d'exposition locale
Porter les équipements de protection individuelle suivants:
Tenue de protection antistatique ignifuge.
Il est important d'éviter tout contact avec la peau en utilisant des vêtements de protection imperméables (gants, tabliers, bottes, etc.)

Protection respiratoire:

Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.

Filtre de type :

Type de vapeur organique (A)

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---|--|
| Aspect: | liquide |
| Couleur: | incolore |
| Odeur: | légère |
| Seuil olfactif: | Donnée non disponible |
| pH: | Donnée non disponible |
| Point de fusion/point de congélation : | Donnée non disponible |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | Donnée non disponible |
| Point d'éclair: | 73 °C Méthode: Creuset fermé Seta |
| Taux d'évaporation: | Donnée non disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz): | Non applicable |
| Limite d'explosivité, supérieure: | Non applicable |
| Limite d'explosivité, inférieure: | Donnée non disponible |
| Pression de vapeur: | Donnée non disponible |
| Densité de vapeur relative: | Donnée non disponible |
| Densité | 0.96-1.0g/cm ³ (25°C) |
| Solubilité(s) Hydrosolubilité | Donnée non disponible |
| Coefficient de partage: noctanol/eau | Non applicable |
| Température d'autoinflammabilité : | Donnée non disponible |
| Décomposition thermique : | Donnée non disponible |
| Viscosité, dynamique | Donnée non disponible |
| Propriétés explosives : | Non explosif |
| Propriétés comburantes : | La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant. |

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Liquide combustible.
Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Peut réagir avec les agents oxydants forts.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter: Oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

11. Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Informations sur les voies
d'exposition probables : Inhalation
Contact avec la peau
Ingestion
Contact avec les yeux

Toxicité aiguë Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané

<2-Butoxyethyl acetate>

Toxicité aiguë par voie
orale: DL50 (Rat): 1.880 mg/kg

Toxicité aiguë par
inhalation: Estimation de la toxicité aiguë: 20 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur

Méthode: Avis d'expert
Remarques: Basé sur la classification harmonisée du règlement
UE 1272/2008, Annexe VI

Toxicité aiguë par voie
cutanée DL50 (Lapin): 1.500 mg/kg

< N-Méthyl-2-pyrrolidone>

Toxicité aiguë par voie
orale : DL50 (Rat): 4.150 mg/kg
Evaluation: La substance ou le
mélange ne présente pas de toxicité
orale aiguë

Toxicité aiguë par
inhalation: CL50 (Rat): > 5,1 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par
inhalation

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Non classé sur la base des informations disponibles.

<2-Butoxyethyl acetate>

Espèce: Lapin
Résultat: Pas d'irritation de la peau

< N-Méthyl-2-pyrrolidone>

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 404
Résultat: Irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Provoque des lésions oculaires graves.

<2-Butoxyethyl acetate>

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation des yeux

< N-Méthyl-2-pyrrolidone >

Espèce: Lapin

Résultat: Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée: Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire: Non classé sur la base des informations disponibles.

<2-Butoxyethyl acetate >

Type de Test: Test de Buehler

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Espèce: Cochon d'Inde

Résultat: négatif

< N-Méthyl-2-pyrrolidone >

Type de Test: Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Espèce: Souris

Méthode: OCDE ligne directrice 429

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

<2-Butoxyethyl acetate >

Génotoxicité in vitro: TType de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

< N-Méthyl-2-pyrrolidone >

Génotoxicité in vitro: Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

<2-Butoxyethyl acetate >

Espèce: Rat

Voie d'application: Inhalation (vapeur)

Durée d'exposition: 2 années

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

< N-Méthyl-2-pyrrolidone >

Espèce: Souris

Voie d'application: Ingestion

Méthode: OCDE ligne directrice 451

Résultat: positif

Remarques: Le mécanisme et le mode d'action peuvent ne pas être pertinents pour l'être humain.

Espèce: Rat
 Voie d'application: Inhalation
 Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction Peut nuire au fœtus.

<2-Butoxyethyl acetate>

Effets sur la fertilité Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux générations
 Espèce: Souris
 Voie d'application: Ingestion
 Résultat: négatif
 Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Incidences sur le Type de Test: Développement embryo-foetal

développement du fœtus : Espèce: Rat
 Voie d'application: Ingestion
 Résultat: négatif
 Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

< N-Méthyl-2-pyrrolidone>

Effets sur la fertilité: Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux générations
 Espèce: Rat
 Voie d'application: Ingestion
 Méthode: OCDE ligne directrice 416
 Résultat: négatif

Incidences sur le Type de Test: Développement embryo-foetal

développement du fœtus Espèce: Rat
 Voie d'application: Ingestion
 Méthode: OCDE ligne directrice 414
 Résultat: positif

Toxicité pour la reproduction - Evaluation Preuves manifestes d'effets néfastes sur la croissance, sur la base de l'expérimentation animale.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

< N-Méthyl-2-pyrrolidone>

Evaluation: Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

< N-Méthyl-2-pyrrolidone>

Voies d'exposition: Inhalation (vapeur)

Evaluation: Aucun effet significativement dangereux pour la santé n'a été observé chez les ani-maux à des concentrations de 1 mg/l/6h/d ou moins

Toxicité à dose répétée

<2-Butoxyethyl acetate>

Espèce: Rat, mâle
 NOAEL: < 69 mg/kg
 Voie d'application: Ingestion
 Durée d'exposition: 90 d

< N-Méthyl-2-pyrrolidone>

Espèce: Rat

NOAEL: 0,5 mg/l
 Voie d'application: Inhalation (vapeur)
 Durée d'exposition: 90d
 Méthode: OCDE ligne directrice 413

Espèce: Rat
 NOAEL: 169 - 217 mg/kg
 Voie d'application: ingestion
 Durée d'exposition: 90d
 Méthode: OCDE ligne directrice 408

Espèce: Lapin
 NOAEL: 826 mg/kg
 Voie d'application: Contact avec la peau
 Durée d'exposition: 20d

Toxicité par aspiration Non classé sur la base des informations disponibles.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

<2-Butoxyethyl acetate>

Toxicité pour les poissons: CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 28 mg/l
 Durée d'exposition: 96 h
 Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 28 mg/l
 Durée d'exposition: 96 h
 Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour les algues : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 1.570 mg/l
 Durée d'exposition: 72 h
 Méthode: ISO 8692

Toxicité pour les bactéries: CI50 : 2.800 mg/l
 Durée d'exposition: 16 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) EC10: 30,4 mg/l
 Durée d'exposition: 7 jr
 Espèce: Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)

< N-Méthyl-2-pyrrolidone>

Toxicité pour les poissons: CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 500 mg/l
 Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1.000 mg/l
 Durée d'exposition: 24 h
 Méthode: DIN 38412

Toxicité pour les algues: CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): 600,5 mg/l
 Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) NOEC: 12,5 mg/l
 Durée d'exposition: 21 jr
 Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
 Méthode: OCDE Ligne directrice 211

12.2 Persistance et dégradabilité

<2-Butoxyethyl acetate>

Biodégradabilité: Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 88%
Durée d'exposition: 28 jr

< N-Méthyl-2-pyrrolidone >

Biodégradabilité: Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 73 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 301C

12.3 Potentiel de bioaccumulation

<2-Butoxyethyl acetate >

Coefficient de partage: n-octanol/eau log Pow: 1,51

< N-Méthyl-2-pyrrolidone >

Coefficient de partage: log Pow: -0,46
n-octanol/eau :

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non pertinent

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit: Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.
Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

Emballages contaminés: Eliminer comme produit non utilisé.
Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

| | |
|--|--|
| Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : | Non applicable |
| REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : | N-Méthyl-2-pyrrolidone |
| Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : | Non applicable |
| Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : | Non applicable |
| Seveso II - Directive 2003/105/CE du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 96/82/CE du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses : | Non applicable |
| Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. | Non applicable |
| Maladies Professionnelles (R-461-3, France) | 84 |
| Surveillance médicale renforcée (R4624-18) : | Ce produit nécessite une surveillance médicale renforcée selon l'article R4624-18 (Code du travail) |
| | Ce produit nécessite une surveillance médicale renforcée selon l'article R4624-18 (Code du travail) |
| Autres réglementations : | Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail. Suivre la directive 92/85/CEE au sujet de la sécurité et de la santé des femmes enceintes au travail. |

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16. Autres informations

Texte complet pour phrases R

R20/21/22:Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R36/37/38:Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

R61:Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

Texte complet pour phrase H

H302: Nocif en cas d'ingestion.

H312:Nocif par contact cutané.

H315:Provoque une irritation cutanée.

H319:Provoque une sévère irritation des yeux.

H332:Nocif par inhalation.
 H335:Peut irriter les voies respiratoires.
 H360D:Peut nuire au fœtus.

Texte complet pour autres abréviations

| | |
|---------------------|---|
| Acute Tox. | Toxicité aiguë |
| Eye Irrit. | Irritation oculaire |
| Repr. | Toxicité pour la reproduction |
| Skin Irrit. | Irritation cutanée |
| STOT SE: | Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique |
| 2000/39/EC: | Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif |
| 2009/161/EU : | Europe. DIRECTIVE 2009/161/UE DE LA COMMISSION établissant une troisième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et portant modification de la directive 2000/39/CE de la Commission |
| FR VLE: | Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS) |
| 2000/39/EC / TWA: | Valeurs limites - huit heures |
| 2000/39/EC / STEL: | Limite d'exposition à court terme |
| FR VLE / VME: | Valeur limite de moyenne d'exposition |
| FR VLE / VLCT (VLE) | Valeurs limites d'exposition à court terme |

Information supplémentaire

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité

Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.